

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 08615

(54)

Joint de dallage.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. ³). E 04 F 15/14.

(22)

Date de dépôt..... 24 avril 1981.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 43 du 29-10-1982.

(71)

Déposant : SOUM René Pierre et SOCIETE ANONYME GUIRAUDIE & AUFFEVE, résidant en
France.

(72)

Invention de : René Pierre Soum.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : Entreprise Guiraudie et Auffeve,
24, rue Georges-Picot, 31400 Toulouse.

La présente invention concerne un système de profilés placés dans les dallages, destiné à assurer à la fois la libre dilatation entre les différents blocs de dallage, la liaison verticale tangentielle entre les bordures de ces blocs de dallage et le
5 renforcement des angles de dallage.

Les systèmes actuellement connus permettent la dilatation des blocs de dallage mais n'assurent pas la liaison verticale des bordures. Le plus souvent, ces dispositifs connus constituent une charnière entre les bordures ou bien sont tels que les re-
10 traits de séchage des différents blocs de dallage provoquent des jeux verticaux dans les liaisons entre blocs, permettant ainsi les déplacements relatifs des deux bordures adjacentes, et la détérioration prématurée du dallage. Enfin, aucun des systèmes connus n'assure la transmission d'efforts verticaux entre profi-
15 lés orthogonaux à leur jonction à l'angle des blocs de dallage.

Le système de profilés, objet de la présente invention, permet à la fois la libre dilatation horizontale et la liaison verticale entre bordures des blocs adjacents. Il comprend des profilés "A", disposés en quadrillage dont la section transversale se présente sous la forme générale d'un oméga, les hauteurs des parties "B" et "C" étant sensiblement identiques, de façon à assurer une égale résistance à la transmission d'efforts verticaux entre les bordures "D" et "E" des blocs de dallage, la hauteur "F" étant inférieure aux deux précédentes d'une quantité
20 égale à la tolérance "G" de planimétrie du support "H". Les parties horizontales "I" du tenon sont parallèles, assurant ainsi une liaison verticale entre bordures, quel que soit le jeu de retrait "J" entre blocs. Les profilés comprennent à leur partie supérieure un ourlet "K" destiné à recevoir le jambage de fixation "L", et à la partie inférieure un talon "M" destiné à assurer la rigidité longitudinale du profilé, talon situé au côté opposé au tenon, de façon à ce qu'un défaut ponctuel "G" de planimétrie du support "H" ne se traduise pas par une diminution de la résistance à des efforts tangentiels situés en "N", la
30 hauteur "F" étant inférieure à la hauteur "F1", elle-même égale aux hauteurs de "B" et de "C".

Ces profilés sont assemblés à leurs extrémités par des pièces de liaison "P" assurant la transmission d'efforts verticaux entre profilés orthogonaux, s'emboitant sur chacun des profilés orthogonaux "A". Ces pièces "P" comportent deux sections successives "Q" et "R" en oméga, symétriques par rapport à l'axe "S", s'emboitant sur les sections des profilés "A", et sont pliées autour de l'axe de symétrie "S" à 90°, soit dans un sens pour donner la pièce en liaison "T", soit dans l'autre pour donner la pièce de liaison "U", de façon à permettre un emboitement sur les profilés "A" sans jeu, la même pièce permettant ainsi par pliages différents un emboitement sur les profilés, solidarisant les angles de blocs de dallage.

Le système ainsi constitué permet donc la libre dilatation des blocs de dallage, assure, quel que soit le retrait des blocs de dallage, la solidarité verticale des bordures, assure la solidarité des profilés orthogonaux à leur jonction, en empêchant tout décalage vertical des bordures susceptible de provoquer leur ébrèchement au moment du passage des charges.

REVENDECATIONS.

1/ Système de profilés et de liaison entre profilés, permettant la dilatation des blocs de dallage, dont la section transversale comporte un tenon centré sur cette section, caractérisé en ce que les ailes supérieures et inférieures de ce tenon sont parallèles et assurent la solidarisation verticale sans jeu entre bordures adjacentes des blocs contigus de dallage, quel que soit le jeu horizontal entre bordures dû au retrait des blocs.

2/ Système selon la revendication 1/ caractérisé en ce que les profilés comportent à leur partie supérieure un ourlet permettant l'encastrement d'un jambage de positionnement.

3/ Système selon la revendication 1/ caractérisé en ce que les profilés comportent à leur partie inférieure un talon de rigidité.

4/ Système selon la revendication 3/ caractérisé en ce que le talon de rigidité est situé au côté opposé au tenon.

5/ Système selon la revendication 1/ caractérisé en ce que la liaison entre profilés est réalisée à l'aide de pièces s'emboîtant sur les profilés orthogonaux séparatifs.

6/ Système selon la revendication 5/ caractérisé en ce que la pièce de liaison comporte avant pliage deux parties identiques, symétriques par rapport à un axe vertical.

7/ Système selon la revendication 6/ caractérisé en ce que la pièce de liaison est constituée à partir de la même pièce définie en 6/ par pliage à plus ou moins 90° autour de l'axe de symétrie.

